

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Fête de la Musique

Jeudi 21 juin 2019

À retourner avant le **vendredi 03 mai inclus** :

Toute fiche parvenue hors délais ne sera pas traitée. Les musiciens non-inscrits ne pourront en aucun cas se produire sur les emplacements gérés par la Ville de Nîmes.

- **soit par courrier**

Mairie de la Ville de Nîmes
Direction des Affaires Culturelles
Place de l'Hôtel de Ville
30033 Nîmes cedex 9

- **soit par mail :**

fetedelamusique@ville-nimes.fr

Ce document peut être rempli de manière informatique. Pour enregistrer ce document une fois complété et nous l'envoyer par email, faire : Fichier > Imprimer > PDF. Vous trouverez cette même fiche de renseignements en téléchargement sur le site de la ville de Nîmes (www.nimes.fr).

PRESENTATION GENERALE

NOM DE L'ARTISTE / DU GROUPE :

GENRE MUSICAL :

NOMBRE D'ARTISTES SUR SCENE :

SI PRESENCE DE MINEURS DANS LA FORMATION :

- AGE :
- NOMBRE :

CONTACTS (2 personnes – obligatoire)

NOM :

MAIL :

PORTABLE :

NOM :

MAIL :

PORTABLE :

CONSTITUTION DETAILLEE DU GROUPE (nom/prénom/instrument) :

DETAILS DE LA PRESTATION (45 min maximum) :

PRESTATION EN DEAMBULATION : OUI NON

PRECISER LE PROGRAMME :

PLAGES HORAIRES ENVISAGEES

3 choix à numéroter selon l'ordre de préférence.

19h - 20h 20h - 21h 21h-22h

22h – 23h 23h - 00h

TECHNIQUE

VOTRE GROUPE EST-IL INDEPENDANT EN MATIERE DE SON ET LUMIERE ? OUI – NON

VOTRE GROUPE EST : SONORISE ACOUSTIQUE

VEUILLEZ QUANTIFIER :

MICROS CHANT :

MICROS INSTRUMENTS :

NOMBRE DE PIEDS MICRO :

NOMBRE DE RETOURS :

NOMBRE DE LIGNES (INSTRUMENTS) :

NOMBRE DE PRISES ELECTRIQUES :

Tout matériel nécessaire en sus de la fiche technique devra être fourni par les artistes.

DOCUMENTS A NOUS FAIRE PARVENIR :

- Un plan de scène
- Une démo, une biographie, des photos, un lien internet... Si vous candidatez par courrier, vous pouvez nous transmettre ces documents par le biais d'une clef USB. Sinon, privilégiez les liens internet.
- Pour notre communication via internet : vidéos et enregistrements de bonne qualité (Mise à disposition de la commune pour la promotion de l'événement)
- Des photos en bonne résolution

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La technique sur chaque scène sera prédéfinie et chaque groupe devra s'adapter aux contraintes du lieu.

Nous ne fournissons pas le backline (instruments, amplis...), ni les moquettes pour les batteries, les praticables spécifiques, les bâches ou parasols, ni le mobilier divers (tables, chaises...). Les DJ devront apporter impérativement leurs platines et leur table de mix. La prestation est gratuite et aucun défraiement ne sera pris en charge. Les personnes mineures qui ne sont pas adhérentes d'une association ou d'une école (soit les participants mineurs à titre personnel), devront **OBLIGATOIREMENT** fournir une autorisation parentale, le plus tôt possible. L'autorisation est en téléchargement sur le site de la mairie de Nîmes (www.nimes.fr) La Ville de Nîmes décline toutes responsabilités dans l'hypothèse où un incident surviendrait aux musiciens dans la période de leur préparation et de leur prestation sur scène lors de la fête de la musique.

*Pour des renseignements techniques particuliers, veuillez contacter **par email** : fetedelamusique@ville-nimes.fr*